



**POUR LE RESPECT DES DROITS DE  
L'HOMME AU TRAVAIL  
DANS L'INDUSTRIE DU SPORT  
JUEZ LE JEU POUR LES J.O.**

---

**COLLECTIF  
ETHIQUE  
SUR  
L'ETIQUETTE**



Des ouvriers contraints de travailler 12 heures par jour, sept jours sur sept, dans des conditions insalubres et dangereuses, pour des salaires inférieurs de moitié au minimum légal : tel est le quotidien de ceux qui fabriquent en Chine les marchandises qui arborent les cinq anneaux, symbole de l'idéal olympique, celui d'une « société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine » selon la Charte olympique...

# JO DE PÉKIN 2008

## LES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU SPORT OUBLIÉS

Les Jeux Olympiques (JO) sont l'événement sportif le plus populaire au monde et pour cause : il met en scène des femmes et des hommes repoussant les limites de l'effort physique pour tenter d'accomplir des performances qui les feront entrer dans l'histoire. Cette année encore, des millions de citoyen(ne)s à travers le monde vibreront devant l'effort. Mais d'autres ne partageront pas cette ferveur : contraints de travailler jusqu'à 80 heures par semaine pour des salaires de misère sans aucun moyen de faire valoir leurs droits, les travailleurs de l'industrie du sport sont les laissés pour compte de cette célébration mondiale. Et pourtant, la Charte olympique dame que « Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine ». Mais elle ne semble pas s'appliquer aux milliers de travailleurs, majoritairement des femmes, qui font le succès de ce rendez-vous planétaire...

### Des conditions de travail inhumaines



Le secteur mondial des articles de sport nécessite une forte densité de main d'œuvre et peu de machines. Aussi la production est confiée à des sous-traitants localisés dans les pays où les salaires sont les plus bas et la législation du travail la moins contraignante<sup>1</sup>. Ces sous-traitants, soumis aux exigences de donneurs d'ordre désireux de produire toujours plus vite, toujours moins cher, répercutent cette pression sur leurs ouvriers. Ainsi, à l'autre bout de la chaîne, les femmes et les hommes qui produisent les

articles de sport font face à des conditions de travail désastreuses. Durée du travail excessive, bas salaires, absence du droit d'organisation et de négociation collective, contrats précaires et non-respect des règles d'hygiène et de sécurité sont le quotidien des ouvriers de ce secteur.

Contre toute attente, le Mouvement olympique lui-même participe à cette situation alarmante.

En 2007, la campagne PlayFair 2008 a mené des enquêtes dans quatre usines chinoises accréditées pour fournir des produits officiels pour les JO de Pékin (sacs, casquettes, papeterie, chapeaux, etc.). Elle a recueilli de nombreux témoignages de travailleuses et travailleurs de ces usines, qui ont fait état de graves violations de leurs droits. Publiés dans le rapport "Pas de médaille 'droits des travailleurs' pour les Jeux Olympiques"<sup>2</sup>, les résultats de cette enquête sont accablants. Contraints de faire de nombreuses heures supplémentaires, sans complément de salaire ou à un taux inférieur au minimum légal, ces ouvriers — essentiellement des ouvrières — travaillent 30 jours par

mois, sans aucune garantie d'emploi, dans des conditions d'hygiène et de sécurité plus que précaires. Ils sont contraints de mentir aux inspecteurs sur la réalité de leurs salaires et de leurs conditions de travail, sous peine de sanctions infligées par leurs employeurs. Ils sont soumis au bon vouloir de leurs supérieurs, au mépris total de leurs droits fondamentaux et de la légis-

*« Nous nous épuisons à tenter de fournir les sacs olympiques à temps ! Au diable les produits olympiques, je suis tellement fatigué... »*

— Un travailleur chinois aux enquêteurs de PlayFair 2008.

lation en vigueur dans ces régions. Mais faute de liberté d'organisation en Chine, les travailleurs ne disposent d'aucun moyen pour se défendre de tels abus...

## LES RESPONSABLES DU MOUVEMENT OLYMPIQUE DOIVENT AGIR

### Responsabilité avérée du Comité International Olympique...

Le Comité International Olympique (CIO) porte une lourde responsabilité : d'une part parce que, « autorité suprême du mouvement olympique », il est garant des valeurs de respect de la personne humaine prônées par l'Olympisme et auxquelles adhèrent des millions de citoyens à travers le monde ; d'autre part, parce qu'il bénéficie directement de la manne financière que représentent les Jeux, à travers les licences qu'il accorde pour la fabrication de produits officiels. En octroyant ces licences, le CIO

concède à des entreprises le droit d'exploiter les symboles olympiques en les faisant figurer sur des produits destinés à la vente. En contrepartie, le détenteur de la licence olympique verse une redevance, dont le montant est directement dévolu à l'organisation des Jeux.

Le CIO impose toute une série de conditions contractuelles strictes aux entreprises qu'il accrédite. Mais aucun critère ne concerne le respect des droits des travailleurs ! Les personnes qui fabriquent les marchandises génératrices de cette

### LE GOUVERNEMENT CHINOIS NE TIEN PAS SES ENGAGEMENTS

Ces constats sont à comparer avec les déclarations des responsables chinois, alors que le pays venait d'être retenu comme hôte des Jeux 2008 : « Nous sommes convaincus que la venue des Jeux en Chine va non seulement favoriser notre économie, mais aussi améliorer la situation sociale dans son ensemble, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits de l'Homme » Wang Wei, secrétaire général du Comité de candidature de Pékin aux jeux Olympiques, China Daily, 13 juillet 2001.

richesse sont tout simplement ignorées. Jusqu'à présent et malgré les preuves concrètes apportées par le rapport de la campagne PlayFair, le CIO a rejeté toute responsabilité concernant les violations des droits fondamentaux au sein de sa filière d'approvisionnement.



<sup>1</sup> Essentiellement en Asie mais aussi en Amérique Latine, au Maghreb...

<sup>2</sup> Disponible sur le site du Collectif Éthique sur l'étiquette [www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

## DE GROS PROFITS EN PERSPECTIVE

Les Jeux Olympiques de Pékin s'annoncent comme l'olympiade la plus lucrative de tous les temps. Les licences octroyées par le CIO aux entreprises pour la fabrication de produits officiels devraient générer quelque 70 millions de dollars de revenus, soit 40% de plus qu'aux JO de Sydney, en 2000<sup>3</sup>.

Des revenus auxquels il faut ajouter la cession des droits de diffusion, les accords de partenariat, la billetterie et la vente de produits publicitaires aux couleurs olympiques. Au total, c'est plus d'un milliard de dollars que le CIO projette d'encaisser! Mais ces revenus ne sont pas dévolus au renforcement des droits des travailleurs concernés...

## ... et du Comité National Olympique et Sportif Français

En France, c'est le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) qui représente et relaie l'action du CIO sur le territoire national. Il gère aussi les contrats nationaux de partenariat qu'il passe avec les entreprises sponsors en France, leur permettant notamment d'utiliser les symboles olympiques.

En 2003, le CNOSF s'est engagé dans le Développement durable, en devenant le premier Comité olympique national au monde à adopter un Agenda 21<sup>4</sup>. Ainsi, l'Agenda 21 du sport français préconise, dans l'objectif 19, de « privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du Développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable. » Mais dans la réalité, aucune mesure concrète n'a été prise pour progresser vers le volet social du Développement durable en termes notamment de respect des droits de l'Homme au travail !

*« Je commençais à travailler tôt le matin et je restais au travail jusqu'au lendemain à deux heures du matin! Ce n'est pas arrivé qu'une seule fois mais 2 ou 3 fois par mois. J'étais épuisée mais ils m'obligeaient à retourner au travail comme d'habitude le lendemain. »*

— Une fillette de 13 ans<sup>5</sup>

En tant que membre du Mouvement international olympique, organisateur du plus grand événement sportif au monde, et garant en France du respect des valeurs de l'idéal olympique, le CNOSF porte aussi une responsabilité pour faire respecter les droits humains dans le secteur des articles de sport et des équipements. Il doit lui-même se montrer exemplaire à travers sa politique contractuelle avec les équipementiers sportifs.

*« L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »*

— Extrait de la Charte olympique

*« Bien entendu, ici personne ne porte de gants de protection ! Le fait de porter des gants ralentirait le travail et le superviseur vous accuserait d'arrogance. Si vous voulez porter des gants, ne pensez pas un instant à travailler ici. »*

— Une travailleuse manipulant quotidiennement des produits chimiques nocifs<sup>3</sup>

*« L'usage de l'emblème olympique doit contribuer au développement du mouvement olympique et ne doit pas diminuer sa dignité. »*

— Extrait de la Charte olympique

## LE CIO

est l'autorité suprême du Mouvement olympique. Sa mission consiste à promouvoir l'Olympisme et l'éthique sportive selon les principes édictés par la Charte olympique et de diriger le Mouvement olympique. Sa responsabilité principale réside dans la supervision et l'organisation des Jeux Olympiques d'été et d'hiver. ([www.olympic.org](http://www.olympic.org))

## LE CNOSF

est à la fois l'unique représentant du CIO sur le territoire français, et le représentant du Mouvement Sportif français auprès des pouvoirs publics. Il est constitué de l'ensemble des fédérations sportives françaises. Il a ainsi pour rôle de diffuser et faire appliquer les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme, conformément à la Charte olympique et de représenter la France au niveau international et de contribuer à son rayonnement olympique.

([www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com))

<sup>3</sup> Rapport Pas de médaille « droits des travailleurs » pour les Jeux Olympiques, PlayFair, juin 2007.

<sup>4</sup> Programme d'actions mis en œuvre par un acteur public ou non gouvernemental vers un développement durable dans 3 volets : économique, social et culturel, environnemental. Ce programme a été proposé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 dans le cadre de l'ONU.

## Pour aller plus loin

Déclaration de campagne Play Fair : [www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

Rapport Pas de médaille « Droits des travailleurs » pour les Jeux Olympiques, Play Fair, juin 2008

Rapport sur l'Industrie du sport, Play Fair, à paraître en avril 2008

Textes officiels de l'ONU :

1. Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) : Art. 23 (droit au travail, salaire suffisant)

2. Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), 1966 : droit au travail, liberté syndicale, droit à un niveau de vie suffisant etc.

3. Conventions fondamentales de l'OIT n°87, 98, 29, 105, 100, 111, 138 et 182.



## UNE INDUSTRIE DU SPORT FLORISSANTE... QUI IGNORE SES RESPONSABILITÉS

Autres acteurs clés de l'industrie olympique, les équipementiers sportifs ne sont pas en reste. Avec des bénéfices en croissance constante, ils n'hésitent pas à miser gros pour associer leurs marques à ce rendez-vous sportif très attendu. Leur activité a été évaluée à 3 milliards de dollars en 2005. Le géant Adidas, partenaire officiel du CNOSF pour ces JO, serait allé jusqu'à payer l'équivalent de 70 millions de dollars rien que pour pouvoir figurer parmi les sponsors des JO de Pékin. Dans le même temps,

la main d'œuvre qui s'attelle à la fabrication des produits arborant les anneaux olympiques est bien loin de profiter des gains générés par ce marché lucratif... et les consommateurs d'être informés des conditions dans lesquelles sont fabriqués les produits qui leurs sont destinés. Le collectif Ethique sur l'étiquette reste extrêmement vigilant et continuera d'interpeller les marques de sport pour qu'elles respectent, le long de leur chaîne d'approvisionnement, les normes internationales du travail.

## EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS : IL EST TEMPS QUE ÇA CHANGE !

### MOBILISONS NOUS !

Nous, citoyens, consommateurs, sportifs, passionnés de sport, sommes soucieux que les articles portant le logo des Jeux que nous achetons n'aient pas contribué à l'exploitation des travailleurs de ce secteur. Nous appelons le CIO à assumer ses responsabilités et à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux violations des normes internationales du travail tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, à travers notamment sa politique d'octroi de licences.

Pour ce faire, nous demandons au CNOSF :

- ➔ D'user de son influence auprès du CIO pour qu'il mette en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre les violations systématiques des droits des travailleurs de l'industrie du sport,
- ➔ D'inclure dans ses propres contrats avec ses partenaires équipementiers une clause de respect des normes fondamentales du travail énoncées par l'Organisation internationale du travail,
- ➔ D'inciter ses membres, les fédérations sportives, à s'engager en faveur du respect des droits de l'Homme au travail dans l'industrie du sport en achetant du matériel fabriqué dans le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

*« Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine. »*

— Extrait de la Charte olympique

### LES DROITS FONDAMENTAUX SELON L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Interdiction du travail forcé  
Non exploitation des enfants  
Liberté syndicale  
Droits d'organisation et de négociation collective  
Respect d'un salaire minimum vital  
Respect d'une durée maximale du travail  
Non-discrimination  
Santé et sécurité au Travail



DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE « PLAYFAIR 2008 », COORDONNÉE PAR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI), LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU TEXTILE DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR (FITHC) ET LA CLEAN CLOTHES CAMPAIGN (CCC) WWW.PLAYFAIR2008.ORG

[www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

Ce document est réalisé avec du papier provenant de forêts gérées durablement.

